

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 26 février 2025 19H00

Etaient présents : Yves BERTHET, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX, Régis MUZARD, Daniel CERCLEY, Nadège BODOIGNET, Alain SCHATT.

Etaient absent : Erick DEQUAIRE.

Pouvoirs :

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

a/ Caution locataire du logement communal d'Aubigny :

M. le Maire explique que le locataire de l'appartement communal d'Aubigny a quitté le logement au 31 janvier 2025. L'état des lieux nécessite une remise en état de logement dans une moindre mesure. Au vu du montant pour la remise en état du logement s'élevant à 1191.67 €, M. le Maire propose de conserver la caution de 370 € ; le locataire a été informé lors de l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

1/ Renouvellement de la prise en charge, par la Commune, des frais d'installation du dispositif Présence Verte :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec le service de téléassistance Présence verte a été signée en 2023 et courrait jusqu'au 31 décembre 2024. Celle-ci visait à prendre en charge les frais d'installation du dispositif.

Monsieur le Maire désire renouveler cette convention et demande aux conseillers leur avis.

La convention prendra effet à la date de signature de la convention et prendra fin le 31 décembre 2025.

Après concertation, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le renouvellement de la coopération avec Présence Verte en signant une nouvelle convention de prise en charge des frais d'installation du dispositif, l'inscription au budget des crédits correspondants, que Mr le Maire signe tous documents relatifs à ce projet.

2/ Cession camion benne :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le camion benne a été mis en vente suite à la décision du dernier conseil municipal. Un certain nombre de visites ont été réalisées. Un seul acquéreur n'a pas négocié le prix.

Monsieur Emery Cédric a fait une proposition à 4500€ (quatre mille cinq cent euros). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre le camion benne à Monsieur EMERY Cédric au prix de 4500€ net et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la transaction.

3/ Autorisation dépenses budgétaires avant vote du budget primitif :

Le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2025, des dépenses d'investissement.

Il précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2024 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 210 170.25 €

Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2025 serait donc de 52 542.56 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater les dépenses urgentes.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption.

4/ Choix devis pour remplacement de la gouttière de l'Eglise d'Aubigney :

Mr le Maire a expliqué à l'ensemble du conseil municipal lors de la séance du 9 octobre dernier, qu'il y a des fuites à l'Eglise d'Aubigney, la gouttière doit être remplacée. Le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de différer la décision afin de demander un deuxième devis. Après consultation, l'ensemble du conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Sancey btp d'un montant de 2 564 € HT.

5/ Convention chat libre pour l'année 2025 :

La Commune avait envisagé de relancer la campagne de stérilisation des chats errants. Un contact avec l'association 30 millions d'amis avait permis d'obtenir des renseignements sur le déroulement et le soutien pour la gestion de la population des chats errants. Le Maire exposait à l'ensemble du conseil municipal le contenu de la convention de participation financière de l'association 30 millions d'amis pour validation.

La fondation demande une participation aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % pour la stérilisation et l'identification des chats errants (120 € pour une ovariectomie + I-cad et 100 € pour une castration + I-cad, soit une moyenne de 110 €/chats errants). Le conseil municipal avait accepté à l'unanimité un premier lancement de la campagne début 2025 pour une quinzaine de chats, après réflexion, le conseil municipal choisi à l'unanimité de modifier le nombre de prise à 25 chats pour l'année 2025.

La référente pour la gestion de cette opération sera Mme ROUX Stéphanie.

6/ Renouvellement de la location du copieur :

Le contrat de location du photocopieur arrivant à son terme, un devis a été proposé pour le renouvellement de celui-ci. Le conseil municipal conseil décide à l'unanimité de demander plusieurs devis afin d'avoir un comparatif.

7/ Devis Courbet bois énergie (camping église) :

Mr le Maire explique que l'entreprise Courbey a fait une proposition d'achat pour du bois, se trouvant sur le camping église à Broye-les-Pesmes (parcelle 000 AB289 et AB291), qui serait destiné à être classé en « bois énergie » avec un tarif envisagé de 7 €/tonnes HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise Courbey et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11/ Questions diverses :

- Achat de 100 assiettes pour la salle des fêtes d'Aubigney pour un montant de 162,90 € HT.

La séance est levée à 20h15

Le Maire,
Jean François CERCLEY